

COMMUNE de VERNY



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Le vingt-un décembre deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Verny sous la présidence de Monsieur Victorien NICOLAS, Maire.

(Date de convocation : 16/12/2020).

Étaient Présents :

Mmes Mélanie ADÈLE-PERREY, Séverine COURTOIS-SENÉ, Colette ROTTIER, Corinne HEINTZ, Isabelle HASSE, Marie-France PERRIN, Anne-Françoise NEUSCHWANDER, MM. Victorien NICOLAS, Pierre NOIROT, François VALENTIN, Joël XOLIN, Stéphane VUILLAUME, Johan PADE

Procurations : Marie COLETTI procuration à Isabelle HASSE ; Anne-Sophie MAIRET procuration à Anne-Françoise NEUSCHWANDER ; David BILLET procuration à Pierre NOIROT

Était absent excusé : /

Étaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance : conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Béryl Bontent, est nommée secrétaire de séance.

1 : Séance à huis clos

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, le Conseil Municipal décide de tenir la séance à huis clos.

Point n° 2 : Décisions prises par délégation

- VITRERIE DE L'EST : remplacement porte cabine bibliothèque : 803,06 € H.T.
- TRENOIS DECAMPS : serrures pour la maison du Parc : 1 567,18 € H.T.
- TRENOIS DECAMPS : remplacement d'une serrure au périscolaire : 84,60 € H.T.
- TRENOIS DECAMPS : remplacement d'une serrure cabanon tennis : 84,46 € H.T.
- CERIBE : remplacement d'un groupe hydraulique (logement communal) : 314,03 € H.T.
- NESPOLA : réaménagement de l'accueil mairie : 2 928,08 € H.T.
- CORA : achat de masques 3 plis : 360,19 € H.T.
- FORMATEC MULTISECURITE : vérification matériel incendie : 1 250,00 € H.T.
- NEW SGSC : modification gaz suite au déplacement du compteur : 1 415,00 € H.T.
- SVT : illuminations de fin d'année 2020 : 4 705,00 € H.T.
- PLG : produits d'entretien : 1 496,31 € H.T.
- Géomètres MELEY-STROZYNA : liaison entre Verny et Pournoy-la-Grasse : 1 066,11 € H.T.
- Décision modificative au Budget Principal 2020 :
 - Dépenses imprévues chapitre 022 : - 4 656,59 €
 - Chapitre 67 compte 6712 : + 4 656,59 €
- LPO : nichoirs : 380,25 € H.T.

Point n° 3 : Modification du point n° 5 de la délibération n° 2020/153 du 21 septembre 2020 – délégation du Conseil Municipal au Maire

Le conseil municipal décide de modifier le point n° 5 – article 1 comme suit :

"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées prévus par le code de la commande publique pour les marchés de services et de fournitures et pour les marchés de travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le maire a par ailleurs délégation pour prendre toutes décisions relatives aux avenants de l'ensemble des marchés de la commune, quels que soient leurs montants ou leurs procédures de passation sous réserve que d'une part, il consulte la commission d'appel d'offres lorsque les avenants concernés dépassent de 5 % le montant initial du marché et que le marché a été attribué par la commission d'appel d'offres de la commune, et que d'autre part, les crédits soient inscrits au budget".

Point n° 4 : Transfert de baux ruraux

En raison de son départ en retraite Monsieur Guy Noirot a demandé le transfert de ses baux ruraux à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

Monsieur Benoît-Jean Noirot les parcelles ci-dessous :

- section n° 5 / parcelle n° 84 pour une surface de 44 a 65 ca
- section n° 5 / parcelle n° 89 pour une surface de 01 ha

Il cède à Monsieur Thibaut Noirot les parcelles ci-dessous :

- section n° 3 / parcelle n° 17 pour une surface de 1 ha 40 a 33 ca
- section n° 3 / parcelle n° 353 pour une surface e 14 a 04 ca
- section n° 4 / parcelle n° 28 pour une surface de 39 a 85 ca
- section n° 3 / parcelle n° 349 pour une surface de 9 a 19 ca
- section n° 3 / parcelles n° 362-363 pour une surface de 2 ha 38 a 31 ca
- section n° 4 / parcelle n° 196 pour une surface de 88 a 42 ca
- section n° 4 / parcelle n° 458 pour une surface de 10 ha 27a

Point n° 5 : Baux ruraux

A compter du 1^{er} janvier 2021, des baux d'une durée de 9 ans, seront établit comme suit :

Monsieur Benoît-Jean NOIROT

- section n° 5 / parcelle n° 84 Lieu-dit les Hauts Chênes pour une surface de 2 ha 58 a 22 ca
- section n° 5 / parcelle n° 89 Sous le Bois de l'Amenée pour une surface de 84 a 86 ca

Monsieur Thibaut NOIROT

- section n° 4 / parcelle n° 28 Lieu-dit Pré Griette pour une surface de 32 a 26 ca
- section n° 4 / parcelle n° 446 Lieu-dit Sous la Ruelle Barba pour une surface de 1 ha 12 a
- section n° 4/ parcelle n° 458 Lieu-dit Le Fort pour une surface de 9 ha 56 a 37 ca

Commune de Pommerieux

- section n° 3 / parcelle n° 17 Lieu-dit Pré Griette pour une surface de 1 ha 40 a 33 ca

Une convention d'occupation précaire et révocable du domaine communal au profit de Monsieur Thibaut NOIROT sera établie pour l'exploitation des parcelles communales :

- section n° 3 / parcelle n° 349 Lieu-dit Pièce de Thibaux Père d'une surface de 9 a 10 ca
- section n° 3 / parcelle n° 362 Lieu-dit Pièce de Thibaux Père d'une surface de 2 ha 32 a 80 ca

Point n° 6 : Révision des tarifs de location des terrains communaux

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le tarif de location des terrains communaux situés dans les lotissements Laurilla et Avigy à 45 € par an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Point n° 7 : Révision du loyer du logement rue du Château

Le Conseil Municipal décide de réviser le loyer du logement sis 34 rue du Château à 500 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

Point n° 8 : Tarif de location du bâtiment communal – Cour du Château

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location du bâtiment communal sis Cour du Château à 9 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2021.

Point n° 9 : Convention de mise à disposition de la Maison du Parc à Verny Musiques Actuelles

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention de mise à disposition de la Maison du Parc à Verny Musiques Actuelles

Point n° 10 : Convention de mise en œuvre de parcours permanent d'orientation

La commune en partenariat avec l'association "Comité Départemental de Course d'Orientation de Moselle" veut promouvoir le développement des activités d'orientation.

Il serait destiné aux élèves des établissements scolaires de Verny mais également aux pratiquants non scolaires de tout âge. Le caractère tout public de cette infrastructure sportive incite la commune à apporter un soutien financier.

Le Conseil Municipal décide de mettre en œuvre un parcours permanent d'orientation dans le parc du Château et de participer à l'opération à hauteur de 2 928 € TTC.

Point n° 11 : Rétrocession de l'ancienne gendarmerie

L'ancien bâtiment de la gendarmerie, appartenant à l'État, a donc été acquis, par exercice du Droit de Priorité, par l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL). Les travaux de démolition étant terminés, le Conseil Municipal valide l'acquisition des terrains sis sur les parcelles n° 89 et 130 de la section 1 pour un montant de de 143 964,32 € hors intérêts (1%) sur 4 ans.

Point n° 12 : Demande de rétrocession des réseaux et de la voirie des logements seniors

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la demande de rétrocession des réseaux et de voirie émise par l'OPHMM.

Point n° 13 : Admission en non-valeur de créances

Un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies pour les années de 2004 à 2019 s'élève à 1 631,21 €.

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur des créances pour un montant total de 1 631,21 € et autorise l'opération suivante :

- Compte 022 dépenses imprévues : - 631,21 €
- Compte 6541 créances admises pour non-valeur : + 631,21 €

Point n° 14 : Décision modificative – Budget Principal 2020 – Budget annexe La Ronceraie

Point retiré.

Point n° 15 : Décision modificative – Budget Principal 2020 – Création d'opération

En raison de futurs travaux dans la zone sud du collège de Verny, le Conseil Municipal décide de créer une opération numérotée 84 Zone Sud Collège.

Cette opération sera détaillée comme suit :

Investissement :

- dépenses (travaux : 2313) : 300 000 €
- recettes (subvention amortissable : 1336) : 150 000 €
- opération 024 : recettes (vente terrains) : 150 000 €

Point n° 16 : Projet Urbain Partenarial – PUP – accord de principe

Le Projet Urbain Partenarial permet aux communes d'assurer le préfinancement d'équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.

Une zone située au sud du collège fait l'objet d'une réflexion avec un aménageur.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un accord un principe concernant la zone sud collège.

Point n° 17 : Marché public d'assurances – Choix des prestataires

Une procédure d'appel d'offres a été engagé pour les contrats d'assurances de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions telles que définies ci-dessus ;

Lot	Assureur	Formule	Montants annuels retenus T.T.C.
1 – RC	GROUPAMA	Formule 3 : avec franchise 1 000 € en matériels et immatériels	1 937,17 €
2 – PF	SMACL		86,01 €
3 – PJ	CIADE		605,00 €
4 – Auto	SMACL	Sans franchise – avec Auto mission	3 027,93 €
5 – DAB	GROUPAMA	Formule 1 : sans franchise (*)	3 741,03 €
6 – RS	SMACL	CNRACL : DC/AT/MP/LM/LD/MAT/MO franchise :10 jours cumulés	Taux : 6,24 % (sans charges patronales)
		IRCANTEC : DC/AT/MP/LM/LD/MAT/MO franchise :10 jours cumulés	Taux : 1,50 % (sans charges patronales)

(*) : sauf : mob, Urbain : 300 € en inc-év.nat-DDE&800€ en vol-vandalisme, chocs VTM N-1 : 600 €

Point n° 18 : Adhésion au groupement de commandes du programme FUS@É

Un programme intitulé Fus@é (Faciliter les Usages@-éducatifs) est initié par le Département de la Moselle en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Afin de permettre à nos écoles de bénéficier de ce programme, il est proposé à notre commune d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'acquisition des différents dispositifs qu'il comprend et de signer la convention constitutive de groupement de commandes afférente

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commandes relative au numérique pédagogique.

Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Victorien NICOLAS en qualité de membre titulaire et Monsieur François VALENTIN en qualité de membre suppléant.

Point n° 20 : Itinéraires de promenade et de randonnée

La Communauté de Communes du Sud Messin s'est lancée en 2014 dans un projet de réalisation d'un réseau d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté.

La commune autorise la pose de jalonnements permanents du cheminement à l'aide du balisage et de la signalétique homologués.

Elle s'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire, il demande au Conseil Départemental d'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous

N° de tronçon	Statut juridique	Nom de la voie	Section	Parcelle (s)
Boucle de Verny				
1	Chemin rural		2 ; 3	
2	Rue	des Chenevières	2 ; 3	
4	Rue	de la Mairie	1	
5	Place	Saint Michel	1	
6	Rue	de la Mairie	1	
7	Cour	du Château	1	133 ; 311 ; 161
8	Parc	du Château	1	160
			4	7
9	Rue	des Fontenottes	4	
10	Sentier communal		4	65 ; 458 ; 411 ; 412
12	Sentier communal		4	458

Elle s'engage à préserver l'accessibilité des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits au plan et à ne pas aliéner leur emprise.

Elle s'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures

Point n° 21 : Désignation des référents communaux pour les chemins de randonnée

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Joël XOLIN et Mme Anne-Françoise NEUSCHWANDER.

Point n° 22 : SIEV – RPOS exercice 2019

Le Conseil Municipal approuve la présentation du RPQS de l'eau potable exercice 2019.

Point n° 23 : SMASA – RPOS exercice 2019

Le Conseil Municipal décide d'approuver le RPQS de l'assainissement exercice 2019.

Point n° 24 : Renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoires (MIT)

Pour assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler l'adhésion au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,
Le Conseil Municipal autorise le maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service.

Point n° 25 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel

Pour permettre le nettoyage du bâtiment sis 40 rue du Château, lieu-dit Chemin des Ecoliers, mis à disposition de l'Association Familles Rurales de Verny (AFRV), la commune met à disposition un agent technique.
Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de cet agent.

A Verny, le 21 décembre 2020

Le Maire,



Victorien NICOLAS